



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

CADRAGE ACADÉMIQUE POUR L'ORGANISATION D'UN CROSS D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

L'organisation d'un cross d'établissement s'inscrit le plus souvent dans le cadre des horaires obligatoires d'un établissement scolaire en prolongement d'un ou plusieurs cycles de demi-fond visant les compétences des programmes d'E.P.S. mais en convoquant plus largement des connaissances du champ scientifique et permet de contribuer à favoriser le vivre ensemble.

Le cross concerne généralement un ou plusieurs niveaux de classes, voire toutes les classes d'un collège. Partie intégrante du projet pédagogique d'EPS, le cross est très souvent intégré dans un projet éducatif plus général, au service de la politique de l'établissement. Cette manifestation sportive sécurisée mérite donc d'être co-construite pour apporter une réelle plus-value éducative, notamment avec le service de la santé scolaire. En effet, le cross peut tout à fait intégrer un projet plus large dans le cadre du parcours éducatif de santé, des Écoles promotrices de Santé et de la promotion de l'activité physique et sportive, Grande Cause Nationale.

A ce titre, il est souhaitable d'inviter toute l'équipe éducative à s'engager dans ce projet pluridisciplinaire : direction, infirmière, enseignants, élèves, parents, et d'y associer les partenaires institutionnels locaux.

En tant que projet pluridisciplinaire, le cross peut rassembler tous les acteurs de la communauté éducative et devenir un des temps forts de l'établissement. De ce fait, il ne saurait se réduire à une manifestation sportive, ni se confondre avec les cross organisés dans le cadre des compétitions sportives scolaires.

Le travail de préparation consiste à identifier les ressources, déterminer les prérogatives de chacun et construire un projet partagé, avec un objectif précis.

Impératifs de sécurité :

- Ce projet de cross doit être présenté au conseil d'administration précédant l'action.
- Il est nécessaire d'informer la direction académique de l'organisation du cross de l'établissement.
- Un cross d'établissement se déroulant sur la voie publique nécessite l'autorisation de la commune ou des services compétents de la préfecture / ou sous-préfecture, selon le cas.
 - Déclaration des manifestations sportives sans chronométrage, sans classement et sans horaire fixé à l'avance (Article R331-8)

*« L'organisateur d'une manifestation mentionnée au 2° de l'article R. 331-6 dépose une déclaration, **au plus tard un mois** avant la date de l'événement, auprès du préfet territorialement compétent.*

Pour les manifestations se déroulant à l'intérieur du territoire d'une seule commune, la déclaration est faite auprès du maire (...) »



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

- Déclaration des manifestations avec classement, chronométrage ou horaire fixé à l'avance (Articles R331-9 à R331-11)

« L'organisateur d'une manifestation avec classement, chronométrage ou horaire fixé à l'avance dépose une déclaration, accompagnée, le cas échéant, de l'avis motivé mentionné à l'article R. 331-9, auprès :

- *du maire [...] si la manifestation se déroule sur le territoire d'une seule commune ;*
- *du préfet de département, si la manifestation se déroule sur le territoire de plusieurs communes situées dans un même département ;*

La déclaration doit parvenir à l'autorité administrative compétente deux mois au moins avant la date prévue pour le déroulement de la manifestation. »

Dans l'hypothèse où les références citées précédemment ne permettraient pas de répondre à l'ensemble de vos questions, nous vous invitons à prendre l'attache des services de la préfecture.

- Un protocole caractérisant les mesures d'assistance et de secours doit être clairement établi et adapté au cross :
 - Prévenir par écrit le centre 15 de proximité avant l'organisation du cross en élaborant un plan de secours et de sécurité (date - lieu - horaires - plan du circuit et accessibilité - effectifs)
 - Matérialiser un espace dédié aux premiers secours : trousse d'urgence de secours et mise à disposition d'un défibrillateur.
 - Prévenir les services de police si le circuit du cross se déroule en dehors du site de l'établissement.
 - Recenser et mobiliser les personnes titulaires du PSC1.
 - Organiser le positionnement des adultes aux lieux stratégiques identifiés et assurer une liaison téléphonique (Privilégier l'utilisation d'un réseau de talkie-walkie pour les adultes situés sur le parcours du cross afin d'accélérer la mise en œuvre des secours)
 - Etablir un répertoire de crise ou de secours à remettre à chaque adulte sur place avec les principaux n° de téléphone à joindre (n° de l'organisateur, référent secours, la police municipale, infirmière...)
 - Rappeler la chaîne des secours pour définir le rôle des personnels de l'EPL (qui fait quoi)
 - Même si la présence du personnel infirmier n'est pas obligatoire, il peut être associé dans la limite des prérogatives liées à ses fonctions et missions.
 - Se rapprocher du service départemental UNSS pour une aide à l'organisation si besoin.

Dans le cadre du plan Vigipirate, il est indispensable que la DSDEN soit informée des éléments clés de la manifestation sportive. La fiche en annexe doit être complétée et envoyée au cabinet du DASEN avant l'évènement.



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe :

INFORMATIONS CROSS ETABLISSEMENT	
INFORMATIONS GENERALES	
Etablissement :	
Date de l'événement :	☐ matin ☐ après-midi ☐ journée
Niveau de classe concerné : ☐ 6 ^{ème} ☐ 5 ^{ème} ☐ 4 ^{ème} ☐ 3 ^{ème}	
Nombre de classes concernées : Nombre d'élèves participants :	
ENCADREMENT	
Nom du responsable de l'organisation : Statut :	
Nom et coordonnées téléphoniques de la personne à joindre en cas d'urgence :	
Nombre d'adultes encadrants :	☐ enseignants ☐ parents autres :
LOCALISATION	
Lieu de l'évènement (nom et adresse) :	
Les accès à l'installation sont-ils délimités et contrôlables ? ☐ oui ☐ non	
Mode de transport utilisé : ☐ à pieds ☐ en car ☐ transports en commun	
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Le maire de la commune a-t-il été informé ? ☐ oui ☐ non	
Le centre 15 a-t-il été informé ? ☐ oui ☐ non	
Une association de protection civile sera-t-elle sur place ? ☐ oui ☐ non	
Un espace de premier secours est-il prévu sur place ? ☐ oui ☐ non	
COMMENTAIRES	

Vous pouvez joindre en annexe tout document qui complète la présentation de la manifestation.

Fait à : le

Signature du chef d'établissement :